

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en salle du Conseil municipal le mardi 10 février 2026 à 20h15.

Ordre du jour :

2026-05 : Vote des subventions 2026

2026-06 : Délibération portant sur le diagnostic des eaux usées et raccordement

- **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal,**
- **Vote des subventions 2026,**
- **Délibération portant sur le diagnostic des eaux usées et raccordement,**
- **Réunion ATD'Eau du 27 janvier 2026,**
- **Réunion du 02 février 2026 (Projet 2029 assainissement collectif),**
- **Visuel d'entrée du futur SAS de la salle communale,**
- **Point travaux : Lotissement des lauriers,**
- **Questions diverses.**



L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Parigné-sur-Braye, légalement convoqué le 03 février 2026, s'est réuni à la mairie en salle de Conseil en séance publique sous la présidence de M. Daniel DOYEN, Maire de la commune de Parigné-sur-Braye.

***Etaient présents** : M. DOYEN Daniel, Mme FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme BETTON Yolande, Mme PICHARD Ludivine, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. GUESDON Bertrand.*

***Absents excusés** : Mme HÉLARD Émilienne, M. GESLIN Dominique, M. FAUCON Jérémy, Mme GOUGEON Stéphanie, M. LÉVÊQUE André.*

***Pouvoirs** : Mme HÉLARD Émilienne a donné pouvoir à M. HIGNET François.
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande.
M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à M. DOYEN Daniel.
Mme GOUGEON Stéphanie a donné pouvoir à Mme FOUILLET Danielle.*

***Secrétaire de séance** : M. HIGNET François*

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2026

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

D2026-05 VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

M. le Maire présente les demandes de subventions qui ont été déposées auprès de la mairie.

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT 2025	MONTANT ATTRIBUÉ 2026
U.S PARIGNÉ	2 600	2600
RUCHER DE LA LIAISON DOUCE	500	500
PARIGNÉ GYM	600	600
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	1300	1300
GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES NUISIBLES	800	800
PARIGNÉ ANIMATIONS	800	1000
ADMR	900	900
SÉJOUR DANS LE CADRE SCOLAIRE	1000	800
Divers (Participation locations salle)	400	A l'unanimité, décision est prise de ne pas attribuer de subventions cette année pour la location de salle communale extérieure.
A P E I Nord MAYENNE (EKLA)	50	50
CHAMBRE DES MÉTIERS	120	120
CFA – MFR POINTEL	60	0
Subvention PAUL ÉLUARD	0	540
UDAF	60	60
TOTAL	9190	9270

M. DOYEN Daniel, président de l'association « Rucher de la liaison douce » et M. GUESDON Bertrand (membre) ne prennent pas part au vote concernant cette association.

Mme FOUILLET Danielle, présidente de l'association « Parigné Gym », ne prend pas part au vote concernant cette association.

À l'unanimité des membres présents :

- *Il est décidé d'octroyer une subvention plus importante à l'association Parigné Animation. En effet, elle peut être assimilée à un Comité des Fêtes et de ce fait, dynamise fortement la commune. Aussi, la somme qui lui est allouée est majorée de 200 euros.*
- *La subvention accordée à la rubrique Divers, finançant la Participation à la location salle des fêtes extérieures à la commune est non allouée cette année. Les locations de salles extérieures n'ont pas été renouvelées depuis l'achat des barnums.*
- *M. le Maire présente une demande exceptionnelle concernant une subvention pour l'école Paul Éluard de Mayenne [école de rattachement pour Parigné-sur-Braye]. Elle concerne une découverte des Arts du Cirque pour 150 élèves allant des petites sections jusqu'au CM2 du 9 au 20 novembre 2026. Le coût de ce stage se monte à 12.000 euros.*

À raison de 27 enfants bénéficiaires (chiffres transmis par la ville de Mayenne en 2025). Une subvention de 20 euros par enfant est attribuée. Le montant de la subvention est donc d'un montant total de 540 euros.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à verser les subventions aux organismes cités dans le tableau ci-dessus pour les montants inscrits dans la colonne « Montant attribué 2026 ».

D2026-06

MISE EN PLACE DE L'OBLIGATION DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Par suite de la réunion du 02 février 2026 sur le projet de la mutualisation collectif en 2029, il est proposé d'harmoniser nos pratiques communales.

Pour rappel, une délibération (2022-24) avait été prise le 05 juillet 2022 concernant le diagnostic assainissement.

Ce jour, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il n'y a actuellement aucune obligation concernant le contrôle du raccordement de l'assainissement collectif lors de la vente d'un bien.

Il propose aux Conseillers de rendre obligatoire ce contrôle à chaque vente de maison.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, décide que le contrôle du raccordement des eaux pluviales et usées lors d'une vente de maison doit être obligatoire sur la commune de Parigné sur Braye.

Réunion ATD'Eau du 27 janvier 2026

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

M. le Maire vous fait part des informations apportées lors la réunion ATD'Eau qui s'est tenue le 27 janvier 2026.

La réunion plénière se tiendra le 11 février 2026 à Laval.

La commune de Parigné adhérente en 2026 y siègera pour cette nouvelle année.

Un point a été fait sur la DSP actuelle avec STGS.

La possibilité d'un renouvellement de DSP jusqu'en 2029 sera étudiée. Des retours d'ATD'Eau seront proposés prochainement.

Réunion du 02 février 2026

(Projet 2029 assainissement collectif)

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Le 02 février s'est déroulée la réunion ayant trait au Projet 2029 assainissement collectif.

En l'absence de Mme Stéphanie GOUGEON, M. le Maire présente les éléments relatifs à ce projet.

Il s'agirait de le reporter en 2029 comme pour les communes de Saint Baudelle, Mayenne, Aron, Moulay en vue du projet de mutualisation avec les quatre communes mentionnées ci-avant.

Visuel d'entrée du futur SAS de la salle communale

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire présente le projet de visuel pour le sas de la salle communale proposé par M. LETOURNEUX, en tenant compte des remarques évoquées lors du précédent Conseil municipal.

Le Conseil valide favorablement à l'unanimité le projet.

POINT TRAVAUX : LOTISSEMENT DES LAURIERS

M. le Maire fait part de l'avancée des travaux.

Une prochaine réunion aura lieu le 12 février à 13H30 sur site.

Plusieurs points sur les plantations ont été évoqués.

Mr le Maire se charge de voir avec l'entreprise les problèmes rencontrés.

QUESTIONS DIVERSES

- **Logement communal :**

Monsieur le Maire signale que les visites pour le logement communal à louer ont eu lieu. Deux visites ont été réalisées et plusieurs autres sont en attente.

L'annonce de location est toujours diffusée sur le Bon Coin.

L'idée de déposer directement à l'école d'infirmière est évoquée par M. François HIGNET. Le Conseil propose d'afficher l'annonce à l'IFSI et à l'IFAS de Mayenne.

Me Ludivine PICHARD se charge de transmettre l'annonce.

- **Sécurisation de la liaison douce et aire de jeux**

- M. Bertrand GUESDON informe le Conseil municipal que le pont au niveau de la mare est dangereux car glissant. Il évoque la possibilité de mettre un grillage dessus. Il précise qu'il faudrait mettre un visuel « Sol glissant près du pont » pour prévenir les promeneurs.

- Il est évoqué que les jeux en bois sont glissants. Il est proposé d'apposer un panneau d'information pour prévenir les familles et les enfants.
Le Maire se charge de faire réaliser le nécessaire par les agents municipaux.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 03 mars 2026

Séance levée à 22h15

**Secrétaire de Séance,
FRANÇOIS HIGNET**

**Le Maire,
Daniel DOYEN**

FICHE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS LE 10 FEVRIER 2026
(Annexée au PV)

M. DOYEN	Président	Mme FOUILLET		Mme BETTON	
M. NEEL		Mme GOUGEON	Excusée	M. HIGNET	Secrétaire de séance
M. GESLIN	Excusé	Mme HELARD	Excusée	M. FAUCON	Excusé
M. GUESDON		Mme CHANGEON		Mme GARNIER – MONSALLIER	
Mme PICHARD		M. LEVÊQUE	Excusé		